



## Communiqué de Monsieur Gérard HUMBERT, Maire de la Ville de Bitche Les écoles et l'épidémie

Le gouvernement a proposé une réouverture des écoles maternelles et élémentaires à compter du 11 mai, partout sur le territoire, et sur la base du volontariat des parents dans le cadre d'une sortie progressive du confinement.

Ceux-là même qui avaient fermé les écoles pour des raisons sanitaires évidentes nous demandent aujourd'hui à nous, maires, de prendre toutes les mesures adéquates pour rouvrir progressivement nos écoles tout en laissant aux parents la liberté d'envoyer leurs enfants en classe.

Je ne suis ni épidémiologiste ni expert en virologie. Ce que je sais, c'est que nous sommes toujours classés en zone rouge, que le virus est toujours actif dans notre région, que nous déplorons des décès dans notre commune. J'étais enseignant dans une vie antérieure, et je sais que le déficit d'instruction peut être un virus qui provoque à moyen et long terme une véritable gangrène dans notre société.

Je dois prendre une décision difficile. Mais je ne tiens pas à jouer aux apprentis sorciers, surtout que la mise en œuvre du protocole sanitaire national dans toutes nos écoles communales n'est pas possible à l'heure actuelle. Prudence est mère de sûreté ! Ma priorité : la santé et la sécurité des enfants, de leurs familles, des membres de l'équipe éducative et du personnel communal.

Après avoir entendu les vives réticences du Conseil Scientifique National, quant à la réouverture des écoles, après avoir pris l'avis des directrices et des directeurs d'écoles, après avoir lancé une enquête auprès des parents d'élèves, après avoir consulté les instances locales en matière scolaire, j'ai pris les décisions suivantes :

- Pas de réouverture du 11 mai au 31 mai 2020, lors de la première phase de déconfinement. Poursuite de l'enseignement à distance qui donne entière satisfaction.
- Maintien d'un accueil pour les enfants dont les parents sont mobilisés (personnels de santé, personnes indispensables à la gestion de la crise, familles rencontrant des difficultés particulières, ...). La capacité d'accueil sera limitée à 20 enfants. Un complément d'information parviendra aux familles via les directeurs d'écoles.
- Poursuite du dialogue avec l'Éducation Nationale et mobilisation des conseils d'école pour bâtir ensemble les scénarii possibles **à partir du 1er juin, si la situation sanitaire le permet**. (accueil des élèves des grandes sections CP et CM2, en alternance si nécessaire, selon les critères fixés par la communauté éducative et dans la limite des capacités d'accueil)
- Pas de réouverture pour les classes de maternelles

J'ai décidé en âme et conscience, sachant que ma responsabilité est fortement engagée.

Gérard HUMBERT